



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 octobre 2016

Date de la convocation : L'an deux mille seize
26 septembre 2016 le jeudi six octobre à vingt heures et quarante-cinq minutes,
Date d'affichage : le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance
28 septembre 2016 ordinaire à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme
Karine KAUFFMANN, Maire

Etaient présents :

M. OLAGNIER, Mme LELARGE, M. LAURENT, Mme BIGOIS,
M. DEWASMES, M. FOURNIER, Mme PINÇON, M. JOURDAINNE,
Mme PAINCHAUD, conseillers municipaux.

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 15

Pouvoirs : - M. MARTINET donne pouvoir à M. OLAGNIER
- M. DUBREUIL donne pouvoir à M. FOURNIER
- M. GRIGGIO donne pouvoir à Mme KAUFFMANN
- Mme BATHGATE donne pouvoir à Mme BIGOIS
- M. JUERY donne pouvoir à Mme PAINCHAUD

Secrétaire de Séance : M. JOURDAINNE

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

► *Aucune remarque n'étant apportée, le compte-rendu de la séance précédente est entériné, à l'unanimité, par les membres du conseil municipal.*

2/ URBANISME : acquisition amiable de la parcelle cadastrée B 120, lot 317, d'une superficie de 65m², située Ile du Platais, au prix de 2730€ (42€ le m²)

Au cours de l'été 1927, les frères Durville, deux medecins hygiénistes ont créé, sur l'île du Platais, le « domaine de Physiopolis » qu'ils qualifient comme étant « *la grande œuvre française de plein air* ».

Ils expliquent leur choix de l'île du Platais ainsi : « *deux bras larges de la Seine l'éloignaient du monde civilisé, et avantage inespéré, aucun pont ne la reliait à la rive. C'était le paradis.* ».

L'île du Platais est l'un des lieux historiques du patrimoine médanais.

L'accès au « domaine de Physiopolis » étant réservé aux copropriétaires, la commune entend saisir l'opportunité qui lui est présentée d'y acquérir une parcelle, ce qui, à titre d'exemple, lui permettrait d'organiser des actions pédagogiques tant sur le plan historique qu'environnemental.

Cet été la commune a été informée que, dans le cadre d'une succession dont elle a la charge en vertu d'une décision judiciaire prise par le Tribunal de Grande Instance de Nanterre, la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (D.N.I.D.) proposait à la vente une parcelle d'une superficie de 65m².

Après négociation, la D.N.I.D. a informé la commune que, sous réserve d'approbation par le conseil municipal, elle était d'accord pour que la cession de cette parcelle soit réalisée au profit de la commune, au prix de 2730 euros.

Remarques :

M. OLAGNIER explique qu'il s'agit d'une procédure d'appel d'offres reçue sous pli cacheté et à laquelle la commune ne pouvait juridiquement pas souscrire.

Cependant, au terme de cet appel d'offres, aucune proposition n'ayant été formulée, la D.N.I.D. a pu revenir vers la commune dans le cadre d'une procédure amiable.

Mme KAUFFMANN expose les avantages liés à cette acquisition : la commune devient propriétaire d'une parcelle sur l'île du platais et par conséquent copropriétaire du domaine de Physiopolis créé en 1927.

A la demande de Mme BIGOIS, M. OLAGNIER précise que les charges de copropriété sont de l'ordre de 50€ par mois.

Mme KAUFFMANN souligne que ces charges incluent l'entretien des espaces verts, la rémunération du gardien mais également le passage en bateau.

Mme LELARGE s'interroge sur l'existence d'un bail emphytéotique de 99 ans arrivant bientôt au terme sur le domaine de Physiopolis.

Les autres membres du conseil municipal n'en ont jamais entendu parler.

M. LAURENT fait remarquer que si un tel bail existait, il serait déclaré par le notaire dans le cadre de la vente.

A la demande de Mme BIGOIS, il est précisé qu'il s'agit uniquement d'un terrain nu (pas de cabane).

Pour conclure, M. OLAGNIER précise que ce terrain se situe au centre de l'île en bordure du stade.

► *Le Conseil Municipal,*

Entendu cet exposé,

Vu l'avis d'appel d'offres lancée par la Direction Nationale d'Interventions Domaniales pour la cession amiable de la parcelle cadastrée B 120, sise « domaine de Physiopolis » sur l'île du Platais, dont l'affichage a été réalisé du 30 mai au 31 juillet 2016,

Considérant que, faute de soumissionnaire, la procédure d'appel d'offres n'a pas abouti et qu'une vente de gré à gré a ainsi été rendue possible,

Considérant le souhait de la commune d'acquérir une parcelle sur cette île, lieu historique du patrimoine médanais,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée B120 (lot 317) d'une superficie de 65m² sise sur l'île du Platais pour un montant de 2730€,*
- *DIT que les crédits sont inscrits à l'article 2111 du budget.*

3/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Mme KAUFFMANN

- « Décision du maire » n°2016/007 en date du 04/10/2016 : marché pour la prolongation d'une canalisation d'eaux pluviales rue des Aulnes attribué à l'entreprise BLANCHARD&FILS pour un montant de 32 226,54€ T.T.C.

- Point sur le projet « Bords de Seine » :

En ce qui concerne la partie privée du projet :

* le projet pour la piscine est toujours en instruction,

* le permis de construire pour le « Port d'Attache » a été accordé le 05/10/2016, celui-ci ayant reçu tous les avis favorables (Bâtiments de France, accessibilité PMR, ERP...)

Pour ce qui concerne la partie publique :

* le terrain acquis par la commune fait actuellement l'objet d'une étude concernant la conservation ou l'abattage de certains platanes

* la création de la halte fluviale fait l'objet d'une dernière étude au niveau des palplanches. L'ultime étape de ce dossier concernera l'aspect esthétique de cette halte.

- M. OLAGNIER

- P.L.U.I. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :

La communauté urbaine a fait parvenir des documents d'informations au sujet de la procédure pour la mise en œuvre du P.L.U.I.

Dans ce cadre, des réunions publiques sont organisées à partir du 20 octobre et jusqu'au 23 novembre 2016 (cette dernière ayant lieu à Poissy). Ces réunions s'adressent à tous les administrés qui souhaitent s'informer et obtenir des explications sur le sujet.

Mme KAUFFMANN souligne que ce sont les seules réunions publiques qui seront organisées d'ici le PADD. Un site internet est également mis à la disposition de tous afin de s'informer ou de déposer des avis.

Un registre est disponible à l'accueil de la mairie. Des affiches, un article dans « Le Médanais » ainsi que sur le site et le compte Facebook de la mairie en informeront les Médanais.

M. OLAGNIER explique que la mise en œuvre du PLUI se décompose en 12 axes, notamment ceux pour « la cohésion entre les espaces urbanisés de la vallée de la Seine et les sites naturels et agricoles des plateaux et des coteaux », pour « préserver la vocation agricole du territoire, véritable levier économique et élément majeur de nos paysages » ou encore pour « conserver et valoriser les patrimoines naturels et bâtis ». La finalisation du PADD est prévue pour 2017, le zonage pour 2018 et l'approbation du PLUI, après enquête publique, pour 2019.

Mme KAUFFMANN souligne le délai d'un an laissé aux élus pour peaufiner le travail en cours sur le zonage.

M. JOURDAINNE se félicite du travail intéressant qui est actuellement mené par les élus sur le PLUI, ce qui permet de revoir l'existant. Il espère que ces modifications / orientations souhaitées par la municipalité seront bien prises en compte.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Forum des entrepreneurs : samedi 08 octobre avec la présence de producteurs locaux (AMAP) et d'ORANGE pour ce qui concerne la mise en place de la fibre sur la commune.
- CLECT : M. FOURNIER représentera la commune à la prochaine réunion de la CLECT prévue le 19 octobre prochain
- Inondations rue de Breteuil : M. FOURNIER a monté un dossier sur ce sujet (témoignages, photographies...) avec l'aide de M. GRIGGIO et d'un administré. Mme KAUFFMANN l'informe qu'elle a étudié le dossier des antécédents importants qui concernent ce dossier et propose de se réunir rapidement pour en faire un point.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21h25.



Médan le 11 octobre 2016

Karine KAUFFMANN
Maire